



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2022/09-03

**FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
POUR LA CREATION D'UN PARC AVENUE DE L'EUROPE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**N° 2022/09-03****FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
POUR LA CREATION D'UN PARC AVENUE DE L'EUROPE**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Dans le cadre de la politique communale de création de parcs publics et de protection des espaces verts, la commune a décidé d'acquérir une partie de la propriété située 922 avenue de l'Europe/158 impasse des Dahlias, actuellement en vente, et de l'aménager.

Le coût de cette opération est estimé à 2 600 000 €.

La mise en œuvre de cette opération nécessitera plusieurs mois, ce qui conduit à proposer de gérer l'opération au moyen d'une procédure d'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement (notamment d'emprunt). L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Il convient aujourd'hui :

- De créer une Autorisation de Programme relative à la création d'un parc Avenue de l'Europe
- D'inscrire les crédits de paiement relatifs à cette opération.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'adopter la présente création d'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux de création d'une Maison du Numérique selon les montants suivants :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) initiale T.T.C	Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C.		
	2022	2023	2024
2 600 000	10 000 €	50 000 €	2 540 000 €

- acter l'inscription aux budgets primitifs 2022 et suivants des crédits budgétaires d'investissement en concordance avec les crédits de paiement de cette opération.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité

Pour : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213400575-20220926-DEL2022_09_03-DE

Suite de la délibération N°2022/09-03

PERROT, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

Abstention : 5 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Richard CORVAISIER)

Contre : 6 (Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE.)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE



Frédéric LAFFORGUE